

France État sauvage : les « divers » mordent de plus en plus souvent les Blancs

écrit par Christian Navis | 12 septembre 2022



Depuis que Laetitia Avia, avocate adulée par la nomenklatura (qui a probablement séché les cours de droit pénal) a accédé à la célébrité après avoir mordu un chauffeur de taxi, les « nouveaux Français » se font les dents sur les primo-habitants du Francistan.

Doit-on traiter les mordeurs de chiens enragés ? Certainement pas. Chien est une insulte chez les mahométans. Ne descendons pas à leur niveau. Et n'insultons pas nos braves canidés intelligents, affectueux et loyaux qui, pour beaucoup d'entre nous, font partie de la famille.

Mordre est devenu aussi banal que suriner

Malgré le silence gêné des journalisteux mondialistes, on parvient quand même grâce au web à publier des échos de ces agressions insolites et primitives, impensables il y a quelques années en France.

La plupart des coupables ne sont pas des psychopathes de cinéma mais des voyous très ordinaires. Très bas de gamme. **L'affaire de Mohamed Bekhtaoui** est un cas d'école, révélateur de milliers d'autres dont on ne vous parlera jamais.

L'individu est un « nouveau Français » de 39 ans, conseiller municipal à la Courneuve. Bien intégré, il n'a que 21 condamnations à son casier. Sa dernière affaire est une broutille. Interpellé le 5 septembre pour conduite sans permis en récidive, et sous l'emprise du cannabis et de la cocaïne, il avait mordu jusqu'au sang les mollets des deux flics venus perquisitionner son domicile.

Heureusement pour eux que les poulets se sont laissés désosser. S'ils avaient réagi, ils seraient poursuivis pour violences contre un suspect. Condamnés et révoqués ensuite. On leur permet de se défouler en éborgnant, mutilant et gazant les vrais Français. Mais pas touche aux autres !

Dans un premier temps, Mohamed fut déclaré fou par un

psychiatre (dont on devine sans peine l'orientation politique) et relâché. Profitant de sa liberté pour proférer de nouvelles menaces contre les forces de l'ordre. Et menaçant d'égorger la commissaire.

Remis en garde à vue, avec comparution immédiate, il réussit à apitoyer des juges (dont on devine sans peine l'orientation politique) obtenant un report d'audience d'un mois parce qu'il se disait « très fatigué », le pauvre...

Gageons que ce n'est pas demain la veille qu'on va lui limer les crocs.

Un phénomène en hausse vertigineuse, je n'en démordrai pas

On ne compte plus les agressions dentues sur les gens qui déplaisent aux « nouveaux Français » ou les contrarient. Flics, commerçants, voisins, collègues de travail, rivaux en amour ou en affaires. Tout prétexte est bon pour libérer leurs instincts sauvages.

Avant 1998, les morsures humaines restent relativement rares. Après on a une longue liste dont tous les éléments n'ont pu être escamotés, malgré les efforts des médias

Avril 2018 Mazamet deux policiers mordus sauvagement par un « jeune » lors d'un contrôle routier

Août 1998 Val de Marne un « jeune » interpellé mord férocement un policier

Deux CRS mordus à Nanterre en octobre 2018 par des « étudiants »

Quatre policiers mordus jusqu'au sang à St Briec le 25 août 2022 par un « réfugié » camerounais. Sanction : un stage de citoyenneté !

Une mineure vandalisant un église à Nice, le 8 septembre 2022, mord au sang les flics venus l'intercepter

Plus grave, la moitié des enfants scolarisés ont été mordus, au moins une fois, sinon plusieurs, par leurs petits camarades venus de loin.

Les enseignants regardent ailleurs pour ne pas stigmatiser. Et parviennent à convaincre les parents mécontents qu'il s'agit de jeux puérils sans conséquences. S'ils insistent, le mordu sera exclu de l'établissement scolaire, pas le mordeur.

Les rares psychologues scolaires qui ne sont pas imbibés d'idéologie islamo-gauchiste s'expriment sous couvert d'anonymat. Par peur d'être licenciés. Et surtout crainte des représailles physiques contre leur personne et leurs proches.

Les bien-pensants parleront de faits culturels et d'incompréhension des règles de notre société. Les moins bien-pensants évoqueront des difficultés d'intégration. Les mal-pensants y verront l'expression d'un atavisme barbare chez des gens qui ne parviennent pas à échapper à l'état sauvage, malgré un vernis d'éducation.

L'épidémie a pris une telle ampleur que des [sites web para médicaux](#) sont consacrés aux conséquences dommageables pour la santé des morsures humaines. Qui aurait imaginé il y a dix ans l'ampleur d'un tel phénomène ?

Des criminologues se sont même fendus de [traités sur les morsures humaines](#) dans nos sociétés occidentales prétendument avancées. Mais concrètement en pleine régression civilisationnelle.

Là aussi, il y a dix ans, ces études auraient été du domaine des ethnologues observant et décrivant des sociétés archaïques contemporaines, vivant à l'écart de la civilisation. Ou des travaux d'archéo-anthropologues s'intéressant aux indices laissés sur des os humains rongés par nos très lointains ancêtres.

Un code pénal inadapté

La loi prend en considération les atteintes à l'intégrité corporelle d'autrui. Coups et blessures volontaires ou non. C'est vague. Aux juges de faire avec. Sous la tutelle sourcilleuse de la CEDH s'ils répriment.

Sinon il y a **le cannibalisme**. Charlemagne a été le premier à légiférer sur le sujet, mais le code pénal actuel est muet sur ce crime.

D'autres pays n'ont pas les pudeurs de jouvencelle du législateur français. Ainsi au Gabon, l'art 221 du code pénal reprend le texte de Charlemagne.

Au Burundi, l'article 165 du Code Pénal dispose « Quiconque aura provoqué ou préparé des actes d'anthropophagie, y aura participé, ou aura été trouvé en possession de chair humaine destinée à des actes d'anthropophagie, sera puni de la peine de mort.»

Même le très politiquement correct « Monde » reconnaît que l'anthropophagie est un problème toujours actuel au **Congo**.

D'autres sources dénoncent ces crimes rituels en **Ouganda** et en **Centrafrique**. Parce que leurs dirigeants se sont vantés de ces pratiques. Ailleurs, on est moins disert. Surtout quand on dépend pour sa survie de l'aide internationale. Mais bien entendu, il ne peut s'agir que des séquelles de la colonisation. Ça n'existait pas avant !

Puisqu'on fait tout pour africaniser la France, il faut aller jusqu'au bout de cette logique et reprendre à notre compte la législation des pays confrontés depuis belle lurette à ces pratiques gastronomiques locales.

Une justice indifférente et des statistiques inexistantes

La justice prétendument rendue au nom du peuple français classe systématiquement les plaintes des mordus, si des flics zélés ne sont pas parvenus à les décourager. Et vu les sommes

exigées pour se constituer partie civile, 99% des victimes laissent tomber.

Et s'ils vont jusqu'au bout, le tribunal traite ces « cannibales » comme des délinquants classiques : relaxe faute de preuves, délais dépassés, expertises manquantes... Si le bénéfice du doute ne peut être accordé, une sévère admonestation et quelques TIG qu'ils n'accompliront jamais permettent de clore l'affaire.

À la dixième ou quinzième récidive, prison symbolique « adaptée ».

Un parallèle vient tout de suite à l'esprit avec le classement des plaintes pour viols sur mineurs commis par des enseignants ou de curés naguère, longtemps considérés comme des incidents folkloriques sans réelle importance.

Pour qu'on parle un peu des mordeurs, il faut que la personne mise en cause soit une célébrité, et que le mordu s'exprime publiquement, sans se laisser intimider par les menaces pour lui, sa famille, son logement ou son emploi.

À défaut de pouvoir être totalement occultée, l'info est soigneusement contrôlée. Ne serait-ce que par le choix, sur les plateaux télé, de personnalités qui exprimeront des doutes sur les faits, et interpréteront les motivations et le contexte à leur manière.

Parfois, des médecins font un signalement comme la loi les y oblige, lorsqu'ils soupçonnent des violences familiales sur des enfants, et même des nourrissons mordus mais l'affaire fait rarement mieux qu'une « brève » vite classée, vite oubliée.

En toute hypothèse, l'identité des mordeurs n'est presque jamais révélée

Ou alors travestie sous un faux nom fleurant bon le terroir

vieille France. Pas comme avec les patriotes et identitaires livrés en pâture à la meute quand, par mégarde, l'un d'eux a renversé un vélo sans autre dommage qu'une roue moins voilée qu'une fatma.

Mais les journalistes se lâchent sans vergogne quand le suspect n'appartient pas à une espèce protégée. Voici quelques années, un boche homosexuel avait embauché comme guide un jeune Marquisien pour lui faire visiter son île.

Une fois dans la forêt, le boche avait voulu se vider les bourses sans bourse délier. S'ensuivit une bagarre. Un coup fatal. Et il succomba. Paniqué, le pas niqué, entreprit de faire brûler le corps avec un feu de bois. Sans succès évidemment. Mais le reste de ce macchabée partiellement rôti ouvrirent la voie à tous les délires.

Pendant des mois, de nombreux médias Popaa firent des gorges chaudes de ce cas de « cannibalisme avéré ». Une incrimination qui ne fut pas retenue par la cour d'assises. Attendu que le défunt ou ce qu'il en restait, ne portait aucune trace de morsures.

Le Francistan devient une colonie de l'Afrique

Le vrai pays de Laetitia la croqueuse d'oreilles est le Togoland. Ce petit État où le cannibalisme était « culturel » fut une colonie allemande confisquée en 1915, devenue condominium franco-britannique, puis passée sous tutelle de l'ONU après WW2 avant qu'une partie du territoire fasse sécession pour être rattachée au Ghana.

Ce qui restait constitua une dictature africaine classique avec tyrans sanguinaires, réveil des haines tribales immémoriales un temps contenues par la colonisation, assassinats politiques, corruption et népotisme institutionnalisés, fraudes électorales massives et massacres de manifestants. Macronescu y a puisé son inspiration.

Mais ce que les médias mainstream ne diront jamais est que le **Togo** fut, pendant des siècles un réservoir d'esclaves dans lequel puisaient les mahométans, avant de devenir un marché florissant alimentant la traite vers les Amériques. Avec le concours actif des roitelets locaux. Dont Laetitia se vante d'être une descendante.

Serait-ce son ascendance royale qui incite cette avocate (qui a dû sécher aussi les cours de droit social) à mépriser et **maltraiter ses collaborateurs et salariés** ? Lesquels ont fini par porter plainte contre elle.

En tout cas, faute d'un staff de campagne compétent et cohérent, cette macronarde émérite ex porte-parole du paltoquet, fut battue aux dernières législatives. Bon débarras ! Et dire que l'ingrat Macronescu tarde à lui allouer, comme à tous ses losers, un fromage goûteux de la ripouxblrique dans lequel elle pourrait mordre à pleines dents.

Entre observatoires des faits sociaux, comités Théodule, commissions de réflexion sur n'importe quoi, conseils des potentats sous l'égide des divers lobbies, les opportunités ne manquent pas pour « selzéceux » dont les canines rayent le plancher.

Une lueur dans la nuit

Il reste aux Bretons envahis une lueur d'espoir sinon un lot de consolation. Ils ont la chance de pouvoir se replier dans une ville qui a pour bannière tout un programme : « S'ils te mordent, Morlaix ! »

Christian Navis

[Climats sous influence \(climatorealist.blogspot.com\)](http://climatorealist.blogspot.com)

<https://ripostelaique.com/france-etat-sauvage-les-divers-mordent-de-plus-en-plus-souvent-les-blancs.html>